

● **Mon parcours**

● **Mes aides**

● **Mes devoirs**

**La Caf des
Alpes-Maritimes
à vos côtés !**

Nos accueils

Antibes

📍 41 avenue Reibaud
06600 Antibes

Cannes

📍 13-15 rue Buttura
06400 Cannes

Nice

📍 Angle de la rue Alberti et de la rue Pastorelli
06000 Nice

Nous contacter



Je téléphone au

3230

Service gratuit
+ prix appel



Je prends un RDV (physique,
téléphonique ou visio) sur caf.fr



caf.fr

**Je suis
étudiant**



Je suis étudiant



1 Je prends contact avec la Caf

 Je me connecte sur le caf.fr rubrique **Ma Caf** ou je télécharge l'appli mobile.

Si j'ai une difficulté :

- Je téléphone au 3230.
- Je me rends dans un centre d'accueil ou chez un [partenaire de la Caf](#).
- Je [prends un RDV](#) (physique, téléphonique ou visio) sur le site du caf.fr

 Je rencontre la Caf sur un forum ou lors d'une permanence [Crous](#).

3 Je fais mon dossier

 Je fais ma simulation sur le caf.fr ou sur mesdroitssociaux.gouv.fr.

 Je crée mon compte et je complète mon dossier en ligne sur le caf.fr et je fournis tous les justificatifs demandés par la Caf.

 Attention, le fait de créer son compte sur le caf.fr ne vaut pas demande de prestation.

5 Je consulte mon dossier en ligne

 Mon dossier est traité, je vais sur l'espace « [Mon Compte](#) » du caf.fr ou de l'appli mobile afin de voir si j'ai des droits. Je vois le montant de mon droit et la date de paiement.

 Si je ne vois pas de droits, je consulte la rubrique « Mes paiements et mes droits » > « Mes droits » > « Prestation sans droit ».

 Je reçois le guide allocataire qui m'informe de mes droits et de mes devoirs.

2 La Caf m'informe de mes droits

 Sur le caf.fr je trouve toutes les informations sur les prestations auxquelles je pourrais avoir droit.

Si je me déplace dans un centre d'accueil Caf :

On m'explique les prestations auxquelles je peux prétendre, la gestion de mon dossier en toute autonomie grâce à l'espace « [Mon compte](#) » sur le caf.fr et on me présente l'ensemble des offres de la Caf et ses partenaires.

 **A noter :** Je deviens allocataire, je ne compte plus dans le dossier Caf de mes parents.

4 La Caf traite mon dossier

 La Caf vérifie si je peux bénéficier d'une aide en regardant mes revenus, ma situation professionnelle, familiale, etc.

Si la Caf me demande des documents complémentaires :

- Je reçois une alerte sur « [Mon compte](#) » ou par courrier si je n'ai pas d'adresse mail.
- J'envoie mes documents par « [Mon compte](#) » rubrique « Mes démarches » ou par courrier.
- Je reçois une confirmation par SMS de la réception des documents.

6 Je mets à jour mon dossier

Je déclare tous changements :

- ☒ Données personnelles
- ☒ Situation professionnelle
- ☒ Situation familiale
- ☒ Changement d'adresse

 Attention, si je change d'adresse ou de logement, je dois faire une nouvelle demande d'aide au logement.

Je consulte et je réponds aux alertes sur « Mon compte » :

- ☒ En juin, je confirme si je conserve mon logement pendant les vacances.
- ☒ Je suis boursier, je confirme mon statut.

 Si mon dossier est suspendu, je consulte « [Mon compte](#) » > « Mes démarches » pour voir les documents qui manquent à mon dossier ou je contacte ma Caf.

 Dans quel cas je pourrais ne plus avoir de droits ? Ma situation change et je ne remplis plus les conditions.

+ d'infos



Logement des jeunes



Dispositif écoute jeunes



Soutien aux projets



N'oubliez pas votre santé !